



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 7 mars 2019**

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

**OBJET :** 36 - Echange de terrains avec Habitat 25, rue Boissy d'Anglas

## Echange de terrains avec Habitat 25, rue Boissy d'Anglas

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n° 3	20/02/2019	Favorable unanime

Mené par la Ville de Besançon, la CAGB et Habitat 25, le projet d'aménagement des espaces publics du quartier des Vareilles rue Boissy d'Anglas porte sur la recomposition du quartier, la clarification et l'amélioration des espaces extérieurs publics et privés.

Les travaux réalisés dans le cadre de cette opération (groupement de commandes établi entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon), achevés à la mi-2018, ont notamment conduit à la création d'une place et à une modification du tracé de la rue Boissy d'Anglas.

En raison de cette requalification, la place et la voie empiètent sur une propriété privée appartenant à Habitat 25, alors que certaines emprises issues de l'ancien tracé de la rue ne sont plus affectées à la circulation.

Une régularisation foncière s'avère donc nécessaire. Il est proposé de l'acter par un échange :

- Habitat 25 cède à la Ville de Besançon les emprises incluses dans le périmètre de la voie et de la place qui ont vocation à intégrer le domaine public,
- En contrepartie, la Ville de Besançon cède à Habitat 25 les portions de voie qui ne sont plus affectées à la circulation et ne présentent plus d'intérêt pour la commune.

Ces parcelles communales constituent des délaissés de voirie qui ont, de fait, perdu leur caractère de dépendance du domaine public routier.

Leur aliénation est donc possible, sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière, qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées. En l'occurrence, le seul riverain concerné est Habitat 25.

Conformément à l'article L.1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a sollicité France Domaine par courrier du 17 décembre 2018 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du m<sup>2</sup> de terrain concerné par cette transaction.

Cette estimation, en date du 18 décembre 2018, a fixé à 60 € le prix du m<sup>2</sup> de ces terrains.

Les négociations engagées permettent de finaliser une transaction foncière selon les modalités suivantes :

- la Ville de Besançon cède à Habitat 25 des emprises issues du domaine public d'une contenance totale de 600 m<sup>2</sup> environ,
- Habitat 25 cède à la Ville des emprises d'une contenance totale d'environ 2 900 m<sup>2</sup> à prendre dans les parcelles cadastrées section CP n° 13, section CN n° 155, n° 157 et n° 383,
- l'échange sera sans soulte,
- les frais d'acte notarié seront partagés.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera les surfaces exactes à échanger.

Les emprises cédées sont enregistrées à l'inventaire sous le numéro RUE-107.

Par ailleurs, un réseau de chaleur appartenant à Habitat 25 passe désormais sous la rue Boissy d'Anglas. Pour ce réseau, il convient donc d'instaurer une servitude de passage en tréfonds au profit d'Habitat 25, à titre perpétuel et gratuit.

Enfin, dans le cadre du transfert de compétence voirie à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Grand Besançon interviendra à l'acte authentique qui formalisera le présent échange.

Mme LEMERCIER, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- de constater la désaffectation et le déclassement des emprises cédées issues du domaine public,
- d'approuver cet échange,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cet échange et à l'instauration de la servitude de passage au profit d'Habitat 25.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1